



## Espace populations sociétés

Space populations societies

2022/1 | 2022

Mutations des familles et des ménages : structures, dynamiques spatiales et migrations

---

# Les ménages complexes en Polynésie française. Résistance à la nucléarisation ou adaptation à la "modernité" ?

*Complex households in French Polynesia. Resistance to the nuclear family or adaptation to modernity?*

Celio Sierra-Paycha, Loïc Trabut, Eva Lelièvre et Wilfried Rault

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/eps/12347>

DOI : [10.4000/eps.12347](https://doi.org/10.4000/eps.12347)

ISSN : 2104-3752

### Éditeur

Université des Sciences et Technologies de Lille

Ce document vous est offert par Campus Condorcet



### Référence électronique

Celio Sierra-Paycha, Loïc Trabut, Eva Lelièvre et Wilfried Rault, « Les ménages complexes en Polynésie française. Résistance à la nucléarisation ou adaptation à la "modernité" ? », *Espace populations sociétés* [En ligne], 2022/1 | 2022, mis en ligne le 01 mars 2022, consulté le 12 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/eps/12347> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/eps.12347>

---

Ce document a été généré automatiquement le 12 avril 2022.



Espace Populations Sociétés est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

# Les ménages complexes en Polynésie française. Résistance à la nucléarisation ou adaptation à la "modernité" ?

*Complex households in French Polynesia. Resistance to the nuclear family or adaptation to modernity?*

Celio Sierra-Paycha, Loïc Trabut, Eva Lelièvre et Wilfried Rault

---

- 1 En Polynésie française, la transition démographique débute après la seconde guerre mondiale [Villedieu Liou 1994, Rallu, 2010]. Des années 1950 à 1970, l'accroissement naturel oscille autour de 3 % par an. A partir des années 1970, la natalité diminue, faisant entrer la Polynésie dans la seconde phase de la transition démographique caractérisée par un accroissement naturel toujours positif mais en diminution par rapport à la première phase. Cette seconde phase semble s'étendre des années 1970 jusqu'au milieu des années 2000 avec un solde naturel annuel passant de 2,6 % durant la période intercensitaire 1971-1988 à 1,3 % durant la période intercensitaire 2002-2007. Quant à la fécondité, elle continue de baisser. L'indice conjoncturel de fécondité (ICF) passe de 3,84 en 1984 à 1,70 en 2020, cette baisse de la fécondité s'exprimant par une diminution à tous les âges mais particulièrement aux âges les plus jeunes<sup>1</sup>. Avec une espérance de vie à la naissance féminine de 79 ans et masculine de 75 ans en 2020 [ISPF, 2020], la Polynésie française se rapproche ainsi par ses indicateurs démographiques des pays occidentaux. Cette proximité lui a valu d'être qualifiée dès la fin des années 1990 comme ayant un niveau intermédiaire de « développement » [Bar *et al.*, 2004].
- 2 Certains éléments associés à la seconde transition démographique s'observent dans la période la plus récente. Ainsi [ISPF, 2020], le taux de nuptialité diminue progressivement de 1984 à 2020<sup>2</sup> tandis que l'âge au premier mariage augmente, passant de 30 à 37 ans pour les hommes et de 27 à 34 ans pour les femmes. Le mariage

est de plus en plus souvent précédé d'une période de cohabitation et les mariages « directs » sont rares, signe que la mise en couple est dissociée du mariage<sup>3</sup>.

- 3 Ces changements démographiques ont été accompagnés de transformations des ménages, notamment au détriment des ménages « complexes ». Au sens de la statistique publique française et selon les recommandations des Nations-Unies, le qualificatif « complexe » s'applique par défaut aux ménages pour lesquels le recensement identifie une situation distincte d'une personne seule dans le logement ou d'une famille nucléaire qui constituent eux les ménages « simples ». Par famille au sens de la statistique publique, il est entendu un couple avec ou sans enfants, un adulte avec un ou plusieurs enfants (famille monoparentale). Lorsqu'il se trouve face à une situation autre que la famille ainsi définie, l'algorithme de construction du type de ménage<sup>4</sup> appliqué aux données de recensement peine à apparenter les corésidents. L'algorithme reconstitue éventuellement un ou plusieurs noyaux familiaux sans pour autant les apparenter entre eux ou les apparenter à d'autres corésidents. Ces derniers sont relégués au statut d'isolés, de personnes seules (« personne vivant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes ») alors qu'il peut s'agir du père de la « personne de référence » du ménage, son fils vivant en couple avec ses enfants. Ainsi, la catégorie de ménages complexes se subdivise en sous-catégories de la façon suivante : une famille et des personnes seules, deux familles avec ou sans personnes seules, trois familles et plus avec ou sans personnes seules, ensemble de personnes seules (deux et plus). Des travaux de déconstruction de cette catégorie statistique montre qu'en pratique, ces corésidents sont souvent apparentés [Chauviré, 1988 ; Trabut *et al.*, 2015].
- 4 A notre connaissance, il n'existe pas de théorie unifiée globale qui soit consacrée spécifiquement à la correspondance entre un type de ménage prévalent et une phase spécifique du processus de transition démographique. Toutefois, un certain nombre de travaux établissent des correspondances entre des types de famille (conjugale/nucléaire, étendue, multigénérationnelle), leur mode de corésidence (type de ménage), et les différentes phases de processus historiques concomitants des transitions démographiques en Europe et en Amérique du nord : ères pré-industrielle, industrielle et post-industrielle. Ponctuellement, des correspondances sont établies entre un type de ménage prévalent et une phase particulière du processus de transition démographique. Ainsi, selon Lesthaeghe [2014], la première transition démographique est associée à l'émergence du type de ménage conjugal. Lors de ce processus, les ménages convergeraient ainsi vers un type conjugal et nucléaire, composé d'un couple marié et de sa progéniture. Comme l'ont relevé Bengtson [2001] puis Marquez-Velarde [2020], cette proposition s'inscrit dans le sillage des travaux sociologiques américains sur la famille qui affirment que l'émergence de la famille nucléaire moderne a eu lieu juste après la révolution industrielle [Burguess, 1916 ; Ogburn, 1932 ; Parsons, 1949 ; cités par Bengtson, 2001 ; et Marquez-Velarde, 2020]. Selon ces théories, la structure familiale de corésidence a évolué de la famille étendue (de manière collatérale et intergénérationnelle) à la famille nucléaire, les ménages complexes (qui sont aussi appelés étendus, multiples, multigénérationnels dans la littérature) étant un reliquat [Le Maître 1976], un « réglage par défaut » [Marquez-Velarde, 2020, p.215] de la période antérieure à la première transition démographique. Quant aux évolutions ultérieures, Stacey [1996] note que la famille nucléaire hétérosexuelle a décliné parallèlement à l'avènement de la société post-industrielle. Selon Lesthaeghe [2014] et Motte-Baumvol et Belton-Chevallier [2011], la seconde transition démographique voit

apparaître de nouveaux ménages<sup>5</sup> composés de personnes seules (conséquence du déclin du mariage), de couples sans enfants (conséquence de la baisse de la fécondité en-dessous du seuil de remplacement des générations), de familles monoparentales (conséquence de l'augmentation des séparations)<sup>6</sup>.

- 5 Pour synthétiser ces apports épars de la littérature, nous formulons la proposition théorique suivante. Les ménages complexes ont été conçus comme une catégorie résiduelle par une statistique fondée sur le modèle de la famille conjugale [Durkheim, 1892], lui-même produit de la première transition démographique. Avec la seconde transition démographique, l'attention s'est notamment portée sur l'évolution des diverses modalités de la famille nucléaire avec d'une part la famille conjugale formée d'un couple et ses enfants, et d'autre part les formes dites émergentes que sont les couples sans enfants<sup>7</sup>, les familles monoparentales et les personnes seules en parallèle d'autres phénomènes comme la cohabitation et les naissances hors mariage par exemple. Dans ce schéma transitionnel, les ménages complexes sont considérés comme un reliquat pré-transitionnel. Or, en Polynésie, les « ménages complexes » représentent plus d'un quart des ménages en 2017 (tableau A1), alors qu'ils représentent 4,1 % des ménages en métropole. Comment expliquer cette surreprésentation ? Doit-on les considérer comme un archaïsme témoignant d'une « résistance » plus forte de la Polynésie à la nucléarisation et donc à la transition démographique ?
- 6 Dans cet article, nous allons examiner cette question en nous plaçant d'une part sous l'angle de la transformation de la structure des ménages au fil des différentes phases de la transition démographique. Le déclin des ménages complexes accompagne la première transition démographique caractérisée par la baisse de la fécondité et de la mortalité et la prééminence de la famille nucléaire et se poursuit lors de la seconde transition démographique. Nous allons envisager également le fait que les transformations socio-économiques qui affectent les comportements démographiques se diffusant des centres les plus urbanisés et denses vers les périphéries, les marges seraient confrontées à ces changements avec délai.
- 7 Dans un premier temps, on examinera si le maintien d'une proportion élevée de ménages dits complexes renvoie à une position différente dans l'évolution des transitions démographiques, la Polynésie serait selon cette hypothèse dans une phase antérieure des transformations démographiques, relativement à la France métropolitaine. Cette hypothèse sera interrogée à partir de l'étude des évolutions des ménages grâce aux dénombrements localisés dans les travaux ethnographiques les plus anciens puis les recensements pour les décennies les plus récentes. Le territoire polynésien, situé aux antipodes de la métropole, est constitué de 118 îles dispersées en cinq archipels avec une concentration des trois quarts de la population sur l'île de Tahiti où se situe la capitale Papeete [Torterat et Bolduc, 2018]. La Polynésie française se caractérise par une forte circulation des individus entre les îles, Tahiti étant le point nodal de ces mobilités et interactions [Bambridge, 2007 ; Merceron and Morschel, 2013]. Nous interrogerons en particulier le modèle de diffusion centre-périphérie [Saint-Julien, 2007] en considérant les ménages simples (non complexes) comme une innovation importée par la colonisation européenne et singularisée par la statistique coloniale. Selon cette logique, les ménages complexes quant à eux pourraient être considérés comme l'expression d'une résistance à la nucléarisation de la famille, sous sa version première transition démographique (position dominante des familles dites conjugales ou nucléaires) ou seconde transition démographique (augmentation des

ménages constitués de personnes seules, de couples sans enfants ou encore abritant des familles monoparentales).

- 8 Dans un second temps, nous nous demanderons si la surreprésentation des ménages complexes non conformes aux normes de la famille française contemporaine, ne révèle pas les limites d'une explication schématique de diffusions des transformations démographiques des centres vers les périphéries. Ce modèle tend en effet à réduire cette permanence à une résistance des formes de coresidence « traditionnelles » [Panoff 1965 ; Ottino 1972]. Or nous souhaitons ici interroger l'hypothèse qu'il existe des raisons conduisant les familles à ne pas adopter uniformément le modèle de la famille nucléaire, peut-être inadapté au contexte polynésien qui est caractérisé par une forte circulation des individus et notamment des enfants au sein des familles.
- 9 Les deux points de vue (transformation des ménages par diffusion d'une pratique du centre vers la périphérie *versus* évolution par adaptation au contexte) qui seront abordés dans ces deux parties ne sont antagonistes qu'en apparence comme le montre Casterline [2001]. Ce dernier oppose certes les théories expliquant le changement démographique par une adaptation à des changements socio-économiques structurels, théories qu'on peut qualifier de déterministes, aux théories diffusionnistes selon lesquelles les changements démographiques se transmettent par la diffusion d'innovations, soit à travers des interactions interpersonnelles, soit à travers l'influence des normes diffusées par les médias de masse. Cependant, à la suite de Coale [1973] et en accord avec Lesthaeghe et Vanderhoeft, [2001], Casterline abonde pour une analyse nuancée des changements démographiques. Selon lui, les innovations se répandent par diffusion dans des contextes où elles sont adaptées, légitimées et avantageuses (*the ready condition* selon Lesthaeghe et Vanderhoeft). Dans son sillage, nous souhaitons défendre une approche nuancée des transformations des ménages en Polynésie française qui ne soit ni caricaturalement diffusionniste ni caricaturalement déterministe.

## 1. Dénombrer les ménages complexes en Polynésie française : les apports conjugués de l'anthropologie et de la statistique

### Le schéma centre-périphérie appliqué à la Polynésie française

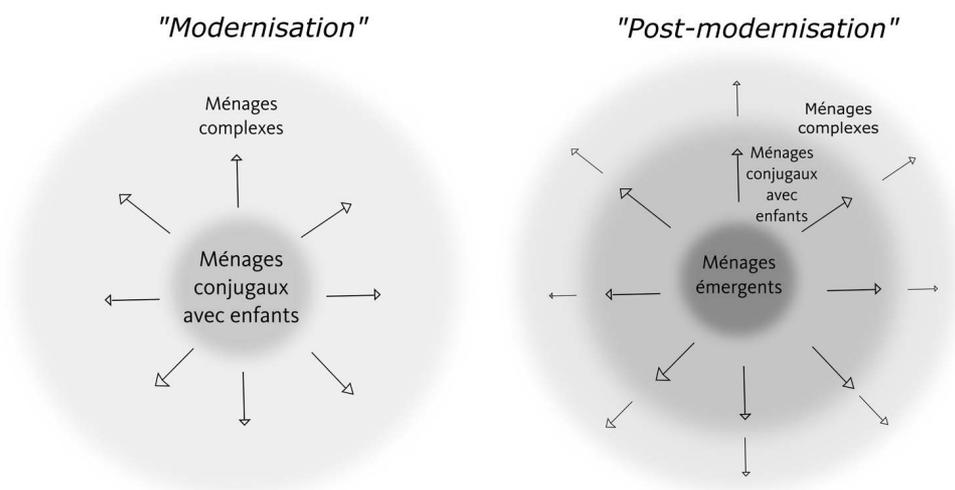
- 10 En anthropologie et en démographie historique, l'entrée par la statistique des ménages est une méthode centrale de l'étude des systèmes familiaux [Laslett et Chamoux 1972 ; Todd 2011], notamment par la mesure des écarts à la norme de la famille conjugale, c'est-à-dire un couple avec enfant(s) résidant dans le même logement. Les essais de typologie de familles reposent en effet sur le dénombrement des différents types de ménages, soit à partir de statistiques paroissiales ou censitaires héritées du passé [Lemaitre 1976 ; Bourdelais 1986], soit à partir de relevés ethnographiques [Kay 1963 ; Finney 1965 ; Hatanaka 1971].
- 11 S'il y a diffusion, c'est qu'il y a interaction [Hägerstrand, 1967]. Dans la mesure où on ne peut pas forcément observer les interactions qui se produisent au niveau méso, on déduit leur existence par les effets qu'elles ont engendré, à savoir des transformations

perceptibles au niveau macro. Ces transformations sont étudiées par l'évolution de leur prévalence dans le temps et l'espace. Bien qu'il s'agisse d'une référence ancienne, Zelinsky [1971] schématise remarquablement bien cette évolution. Selon son approche, une lecture en termes de gradient permet de comprendre la répartition spatiale des différents types. La catégorie la plus représentée parmi une population – dans notre cas d'étude, le ménage conjugal avec enfant<sup>8</sup> - indiquerait à quelle phase d'avancée du processus de « modernisation » celle-ci se situe. Selon la métaphore volcanique les phases successives des transitions peuvent se schématiser comme si elles s'écoulaient « telles de la lave, vers l'extérieur et vers le bas depuis un foyer socioéconomique d'éruptions successives » [Zelinsky 2013, p. 130], la « modernisation » désignant ici un ensemble de processus (transition démographique, transition épidémiologique, transition urbaine, industrialisation, etc.) faisant basculer progressivement la société paysanne vers une société industrielle. Selon ce modèle, la coresidence en famille élargie est perçue comme plus adaptée à l'agriculture d'autosubsistance. D'une part, cette forme de coresidence permettrait de conserver l'intégrité de la propriété terrienne par la transmission des terres en indivision ; d'autre part la multiplicité des membres du ménage serait adaptée à la polyvalence, à la pénibilité des tâches agricoles et à la division du travail. Au contraire, la contraction de la famille élargie au couple et ses enfants en un ménage conjugal est perçue comme plus adaptée à la vie urbaine, à l'économie commerciale et à l'activité salariée [Lemaitre 1976]. Alors que la coresidence en ménage conjugal avec enfant peut être considérée comme le type de ménage emblématique de la première transition démographique, les personnes seules, les couples sans enfants et les familles monoparentales peuvent être considérés comme caractéristiques de la seconde transition démographique. Nous proposons de réunir ces trois formes de coresidence sous le terme de « ménages émergents » dans la suite de l'article (tableau A1). La littérature considère en effet la progression de ces types de ménages comme étant associée à la baisse de la fécondité vers un niveau très faible, la hausse de l'infécondité et des séparations de couples, autant de tendances démographiques imputables à la progression de normes « individualistes » [Zaidi et Morgan 2017].

- 12 La métaphore de diffusion des normes proposée par Zelinsky appliquée à l'étude des types de ménages ventilés en trois catégories (conjugaux avec enfant, émergents, complexes) permet de repérer le type de ménage modal dans différents espaces, chaque type de ménage étant associé à une « phase » des processus de modernisation et de post-modernisation et des deux transitions démographiques qui les accompagnent. Selon le principe de conservatisme des zones périphériques [Todd 2011], les ménages complexes seraient ainsi le type de ménages le mieux représenté en périphérie, suivi des ménages conjugaux avec enfant. A l'inverse, les ménages émergents seraient surreprésentés au centre et peu nombreux en périphérie (figure 1). Au-delà de la proposition schématique de Zelinsky, la diffusion des transitions démographiques par le modèle centre périphérie a été mise en application avec des données empiriques, notamment au cas de la Pologne et de l'Angleterre [Walford et Kurek, 2016] ou encore de la métropole francilienne Motte-Baumvol et Belton-Chevallier [2011]. La répliquabilité de ce modèle dans un contexte archipélagique pose question, notamment car la condition de continuité chère aux adaptes de la diffusion n'est pas respectée. Selon Saint-Julien [2007] ou encore Doignon *et al.* [2020], la diffusion se produit soit par proximité géographique, soit à travers le canal des différents étages de la hiérarchie urbaine. Dans le cas polynésien marqué par la discontinuité insulaire et la situation de

dépendance administrative et économique vis-à-vis de l'ex-puissance coloniale, c'est la deuxième modalité de diffusion par le réseau urbain que nous allons explorer.

Figure 1 : Schéma de diffusion des modes de résidence des familles au cours des premières et seconde transitions démographiques



Source : proposition des auteurs

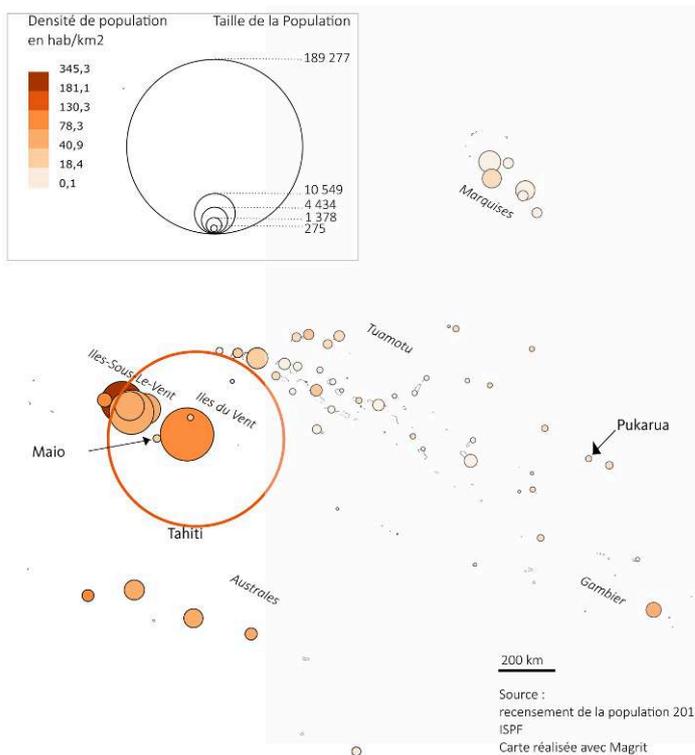
- 13 Dans le réseau urbain, situer Tahiti et les Iles du Vent dans une position médiane entre la métropole et les archipels périphériques se justifie à la fois par son statut de relais historique de l'influence européenne en Polynésie et par la polarisation exercée par l'agglomération de Papeete durant la transition urbaine à partir des années 1950<sup>9</sup>. Les Iles du Vent ont été en effet les premières où les normes familiales occidentales ont pu pénétrer en Polynésie, notamment à travers l'influence des missions évangélistes depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle [Ellis 1972 ; Finney 1965, p. 300]. Hormis la religion chrétienne, l'autre vecteur d'arrivée de formes familiales différentes est la colonisation française qui débute en 1840 à partir de Tahiti pour s'étendre à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à l'ensemble des archipels. Plus récemment, le développement urbain de Papeete durant l'ère du Centre d'Expérimentation [nucléaire] du Pacifique (CEP) à partir des années 1960 a contribué à polariser de multiples migrations [Fages 1974 ; Sierra-Paycha et Lesage 2019 ; Gautron 2020] et a renforcé la primauté urbaine de Tahiti. D'une part, les opportunités d'emploi ont attiré les migrations internes des archipels. D'autre part, des milliers de militaires et techniciens venant de métropole et des DOM (Départements d'Outre-mer) sont venus s'implanter à Tahiti<sup>10</sup>.

## Des relevés ethnographiques validant le modèle diffusionniste au vingtième siècle

- 14 En l'absence de données statistiques anciennes sur la répartition des types de ménages, une revue de la littérature nous a permis d'identifier six dénombrements exhaustifs des ménages avant l'apparition des recensements modernes et ce à deux périodes différentes, les premiers à la fin des années 1920 et les seconds dans les années 1960 [Kay 1963, Finney 1965, Hatanaka 1971]. Ces relevés ethnographiques concernent l'ensemble de la population de ménages de quatre villages, avec un nombre de ménages/logements allant de 12 à 71. Ils ont été réalisés dans des positions distinctes

sur le plan du modèle centre/périphérie (Carte 1), à la fois dans des espaces centraux et en voie d'urbanisation comme Manuhoe (un quartier de Papeete) et Aoua (à quelques kilomètres au sud de la capitale) situés à Tahiti et dans des espaces périphériques : Maiao (l'île la plus isolée des Iles-du-Vent située à 100 kilomètres à l'ouest de Tahiti) et Pukarua (un atoll des Tuamotu).

Carte 1 : Densités de population par île ou par regroupement d'îles associées en commune<sup>11</sup> en 2017 indiquant les îles enquêtées par les ethnographes



- 15 La variété géographique de ces relevés permet de tester, sur une période non couverte par la statistique censitaire moderne, l'hypothèse d'une surreprésentation des ménages conjugaux dans les zones centrales les plus urbanisées et à l'inverse une surreprésentation des ménages complexes dans les zones périphériques les moins denses et peuplées. Par ailleurs, pour Maiao (initialement en périphérie) et Aoua (centrale), l'existence de dénombrement des ménages à deux dates différentes permet de tester l'hypothèse d'une diminution de la part des ménages complexes avec le temps au fur et à mesure de l'inclusion de Maiao dans la zone d'influence de la capitale tahitienne<sup>12</sup>. Les données collectées par ces ethnographes, bien que concernant seulement quatre lieux et de très petites populations ont l'avantage d'être exhaustifs. Ils permettent *a minima* de distinguer les ménages conjugaux des autres types de ménages composés ici de familles élargies (tableau 1). Les données de Finney [1965] qui représentent deux tiers de l'information disponible permettent de distinguer les ménages conjugaux avec enfants, des ménages monoparentaux.<sup>13</sup>
- 16 En 1929, la majorité des ménages de Maiao vivaient en ménages complexes, alors qu'à Aoua (Tahiti) les ménages conjugaux avec enfants étaient majoritaires. Trente-trois années plus tard, les ménages conjugaux avec enfants étaient non seulement majoritaires à Aoua mais aussi à Maiao qui, par ces nouveaux aspects en termes de composition de ménages, rejoint désormais la zone centrale polynésienne. En ajoutant

Manuhoe à ces deux points d'observation, on remarque qu'au début des années 1960, les ménages conjugaux sont majoritaires dans l'ensemble des quartiers observés dans les Iles-du-Vent. Plus périphérique l'atoll des Tuamotu (dénombrement de Pukarua) fait exception car les trois quarts de ses ménages y sont complexes.

- 17 Aux deux périodes d'observation, on remarque que la répartition des ménages est conforme à la distinction attendue entre le centre et ses périphéries, avec une surreprésentation des ménages conjugaux avec enfants dans les espaces les plus centraux/urbanisés et une surreprésentation des ménages complexes dans les lieux les plus périphériques/ruraux du jeu de données. Le suivi longitudinal de Maiao et d'Aoua effectué par Finney [1965] témoigne de la permanence d'une proportion majoritaire de ménages conjugaux dans Aoua, le village de Tahiti, alors que celle-ci progresse fortement au détriment de la proportion des ménages complexes dans l'île la plus isolée des Iles-du-Vent. Entre les années 1920 et les années 1960, grâce à la modernisation des transports et au rattachement administratif progressif à Moorea et Tahiti, Maiao se rapproche de l'île capitale. Ces indices issus des rares relevés disponibles concordent avec nos hypothèses et incitent à explorer l'évolution plus récente documentée par les recensements de la population contemporains.

Tableau 1 Répartition des ménages selon les trois catégories à Aoua (Tahiti), Manuhoe (Tahiti), Maiao et Pukarua dans les années 1920 et 1960.

Période d'observation	Type de ménage	Manuhoe (Tahiti)	Aoua (Tahiti)	Maiao	Pukarua
Type d'espace		Central		Périphérique	
1929	% ménages conjugaux		77 %	42 %	
	% ménages monoparentaux		4 %	0 %	
	% complexes		19 %	58 %	
	Total ménages		100 %	100 %	
	Effectifs		26	12	
Type d'espace		Central		Périphérique	
Années 1960	% ménages conjugaux		73 %	81 %	
	% ménages monoparentaux	61 %	8 %	8 %	27 %
	% complexes	39 %	18 %	11 %	73 %
	Total ménages	100 %	100 %	100 %	100 %
	Effectifs	41	71	36	37

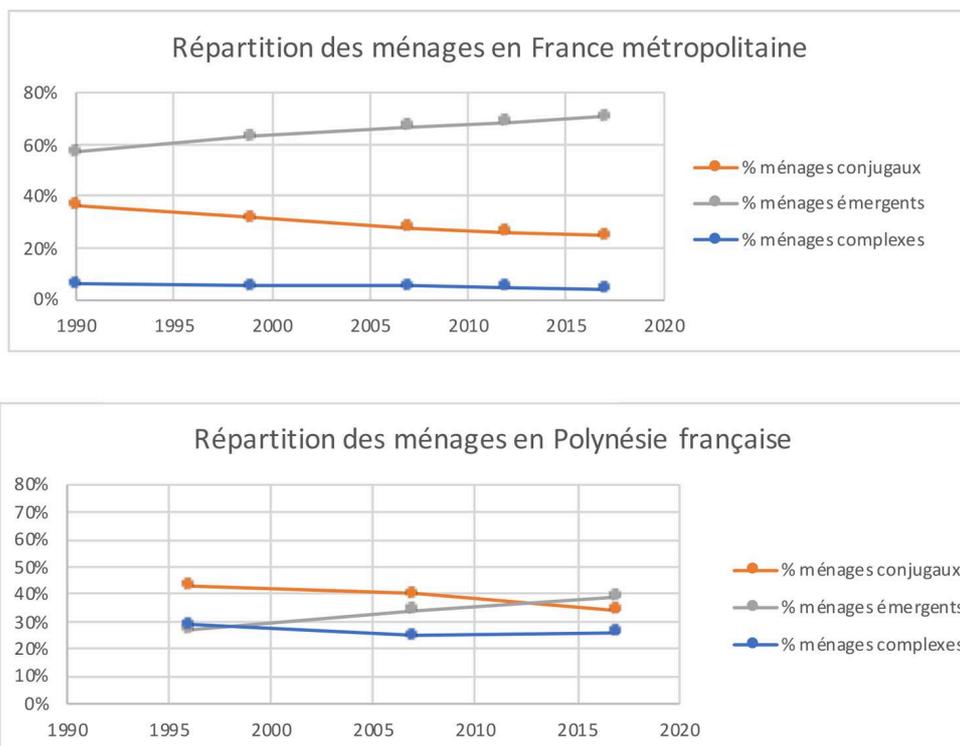
Sources	Kay 1963, p. 357	Finney 1965, p. 294	Finney 1965, p. 294	Hatanaka 1971,p.257
Année précise	1960	1962	1962	1963

Sources : Kay 1963, Finney 1965, Hatanaka 1971

## Les statistiques censitaires récentes (1996-2017) : l'importance des ménages complexes

- 18 Si les données statistiques polynésiennes permettant de décrire la composition des ménages avant les années 1970 sont rares, la période la plus contemporaine est bien couverte par les recensements<sup>14</sup>. A la traditionnelle opposition entre ménages complexes et ménages conjugaux caractéristiques du passage de la première transition démographique, on peut ajouter une troisième catégorie, celle des ménages émergents regroupant les personnes seules, les couples sans enfants et les familles monoparentales (tableau A1). En effet, ces trois types de ménages sont beaucoup plus fréquents dans un régime démographique de faible fécondité, de plus grande acceptation de la séparation des couples en général et des divorces en particulier, soit les deux caractéristiques majeures de la seconde transition démographique.
- 19 L'homogénéisation des catégories de la statistique publique permet de comparer cette situation avec celle de la France métropolitaine. Ainsi la France et sa collectivité d'outre-mer nous procurent des éléments de comparaison entre un territoire très peuplé et très urbanisé et un territoire moins peuplé et plus rural. En Polynésie française, d'après le dernier recensement de 2017, les ménages complexes ne représentaient plus que 26 % des ménages contre 34 % de ménages conjugaux et 39 % des ménages émergents.

Figure 2 : Évolution comparée des types de ménages (1990-2019) en France métropolitaine et en Polynésie française



Sources : INSEE RP 1990 1999 2007 2012 2017

- 20 Alors que la proportion de ménages conjugaux avec enfants est en baisse depuis les années 1990 et 2000 en France métropolitaine comme en Polynésie française et à des niveaux comparables (Figure 2), on observe simultanément une augmentation de la proportion de ménages émergents sur la même période. Cela semble aller dans le sens des transformations attendues de la seconde transition démographique, les ménages émergents se substituant progressivement aux ménages conjugaux. Notons toutefois que la part des ménages émergents en métropole atteint presque le double de celle observée en Polynésie française (figure 2).
- 21 L'évolution temporelle de la répartition des ménages complexes est plus équivoque. Si elle diminue bien en France métropolitaine, elle stagne en fait à des niveaux très bas. Par contraste, en Polynésie française, après une baisse de 29 % à 25 % entre 1996 et 2007, la proportion de ménages complexes augmente légèrement pour atteindre 26 % en 2017. Cette permanence voire légère augmentation de la proportion de ménages complexes en Polynésie française nous permet d'entrevoir une première limite au caractère irréversible du modèle de diffusions des transformations des ménages des centres vers les périphéries. En effet, la stagnation entre 2007 et 2017 du nombre de ménages complexes après une baisse continue vient possiblement nuancer la linéarité des modèles théoriques de transitions démographiques.

### Une diffusion centre-périphérie peu probante

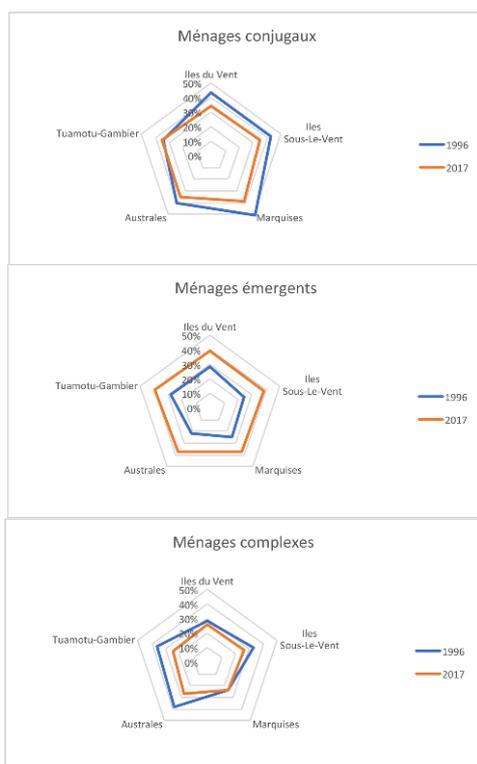
- 22 Afin de détailler ces évolutions, nous pouvons les examiner au sein de la Polynésie française à l'échelle des cinq subdivisions administratives<sup>15</sup>. La hiérarchisation urbaine

du territoire place les Iles-du-Vent (où se trouvent Tahiti et la capitale Papeete) au centre, suivies des Iles-sous-Vent (avec la seconde ville du territoire ainsi que le hub touristique de Bora-Bora). Ensuite, en périphérie, présentant chacun des spécificités originales, se placent les Tuamotu et les Gambier (archipels les plus dispersés aux nombreux atolls isolés), les Australes regroupant cinq îles aux ressources agricoles et enfin les Marquises, archipel le plus éloigné marqué par un intense et dramatique dépeuplement qui a conduit à la quasi disparition de la population marquisienne<sup>16</sup> et de ses coutumes au début du XX siècle [Rollin, 1974]). La carte 1 présente la distribution et la densité de la population par île ou regroupement d'îles associées en commune<sup>17</sup> au recensement de 2017. On y observe la primauté des îles de la Société<sup>18</sup> où se concentre également l'ensemble des activités économiques et où le niveau de vie est le plus élevé en comparaison des archipels aux modes de vie plus ruraux. A l'échelle des cinq subdivisions des îles polynésiennes, l'évolution de la répartition par catégorie de ménages entre 1996 et 2017 révèle d'autres limites.

- 23 Commençons par étudier l'évolution de la part des ménages conjugaux parmi l'ensemble des ménages dans les différents archipels (figure 3). A l'exception des Tuamotu-Gambier, la part des ménages conjugaux a diminué dans tous les archipels. En 2017, c'est bien dans un espace périphérique, aux Marquises, que les ménages conjugaux sont les plus représentés (39 %). L'ensemble des archipels semblent converger vers le niveau faible des Tuamotu Gambier où la proportion de ménages conjugaux a stagné autour de 35 %. Cette antériorité de la position des Tuamotu-Gambier relativement aux Iles-du-Vent (où se trouve Tahiti et la capitale Papeete) en termes de faible proportion de ménages conjugaux contredit l'idée selon laquelle les périphéries se situeraient forcément dans des phases antérieures de la transformation des ménages.
- 24 En ce qui concerne l'évolution des proportions de ménages émergents dans les différents archipels, celle-ci confirme seulement une partie des hypothèses du modèle centre-périphérie. En effet, leur part parmi l'ensemble des ménages a fortement progressé dans tous les archipels. Cette progression a augmenté d'au moins 11 points de pourcentage avec un record de +14 points aux Australes. Toutefois, la position des Tuamotu-Gambier par rapport aux autres archipels interpelle à nouveau. En effet, en 1996, la part des ménages émergents était certes la plus élevée aux Iles du Vent mais aussi aux Tuamotu (29 %) contrairement aux hypothèses du modèle théorique où les innovations sont censées affecter les centres avant les périphéries.
- 25 Enfin, l'évolution de la part des ménages complexes parmi l'ensemble des ménages dans les différents archipels nuance également les hypothèses du modèle théorique. Lorsqu'on observe la situation en 1996, on remarque que c'est dans un espace périphérique, aux Marquises, que la proportion de ménages complexes, ici de 24 %, est la moins élevée alors que cette sous-représentation est censée être propre aux espaces centraux. Par ailleurs, on observe que 21 ans plus tard, en 2017, cette proportion, toujours de 24 %, n'a pas varié ce qui atténue la force de l'hypothèse d'une transformation continue des structures des ménages. En revanche, dans les autres archipels, les résultats sont plus conformes au modèle théorique. La part des ménages complexes y a baissé, et les autres subdivisions semblent converger vers un faible niveau de ménages complexes comme aux Marquises. Cette baisse concerne surtout les Tuamotu Gambier et les Australes où la proportion de ménages complexes est passé de 37 % à 25 % des ménages et de 38 % à 27 % des ménages. Aujourd'hui les ménages

complexes représentent peu ou prou un quart des ménages dans l'ensemble des subdivisions.

Figure 3 : Évolution de la répartition des types de ménages (1996-2017) en Polynésie française



Sources : ISPF RP 1996 2017

- 26 Cette première partie confirme en partie le potentiel heuristique du modèle diffusionniste centre/périphérie. En effet, ce modèle permet bien d'expliquer les différences de sur/sous-représentation de ménages complexes entre le territoire français le plus urbanisé et le plus peuplé et un territoire moins urbanisé et plus faiblement peuplé : Métropole/Polynésie. A l'échelle de la Polynésie française, les relevés ethnographiques des années 1920 et 1960 confirment l'idée d'une prédominance des ménages conjugaux avec enfants dans les espaces centraux contrastant avec une surreprésentation de ménages complexes dans les espaces périphériques appuyant ainsi la pertinence de ce modèle.
- 27 Toutefois, un examen plus détaillé des statistiques censitaires de 1996 et 2017 permet d'entrevoir quelques limites, notamment en raison des exceptions aux marges, aux Tuamotu Gambier (dont la population est extrêmement mobile) et aux Marquises (un archipel à l'histoire démographique marquée par un effondrement de la population<sup>19</sup> d'après Rollin [1974]). Premièrement, les Tuamotu-Gambier apparaissent comme un archipel pionnier en termes de « ménages émergents », les autres subdivisions convergeant vers le modèle de l'archipel paumotu. Deuxièmement, on observe une faible part de ménages conjugaux avec enfants aux Tuamotu-Gambier dès 1996. Troisièmement, la faible part de ménages complexes aux Marquises dès 1996 nuance l'idée selon laquelle les périphéries s'opposeraient aux espaces centraux par une plus forte proportion de ménages complexes. Ces résultats permettent également d'atténuer l'implicite téléologique du modèle diffusionniste. Certes les ménages conjugaux avec

enfants diminuent au profit des ménages émergents. Néanmoins, l'ensemble de ces évolutions ne s'opère pas au détriment des ménages complexes dont la part en Polynésie française a stagné voire légèrement augmenté entre 2007 et 2017. La partie suivante permet de dépasser l'approche selon laquelle les ménages complexes seraient l'expression d'un archaïsme prétransitionnel et tente au contraire de comprendre en quoi cette organisation familiale est adaptée à la période contemporaine

## 2. Les ménages complexes en Polynésie française : le sens d'une organisation familiale

- 28 Si d'aucuns pouvaient interpréter la persistance des ménages complexes comme une résistance à un processus téléologique vers une certaine « modernité », nous souhaitons interroger cette catégorie et sa construction en se demandant en quoi elle pourrait au contraire constituer une réponse à cette « modernité ». Nous allons donc explorer ici l'hypothèse selon laquelle, il existe des raisons pratiques conduisant les familles à ne pas adopter uniformément le modèle de la famille nucléaire, inadapté aux contextes économique, politique, social et environnemental de ce territoire archipélagique. Si certaines pratiques « traditionnelles », notamment le *fa'a'amura'a* (confiage d'enfants) qui s'y avère encore très répandu aujourd'hui [Sierra-Paycha *et al.*, 2018], ainsi que le modèle d'exploitation agricole familial, peuvent être à l'origine de la persistance des ménages complexes, il apparaît que d'autres facteurs contemporains viennent compléter ce tableau explicatif. D'une part, le modèle de protection sociale nationale a conduit en France métropolitaine à l'autonomisation résidentielle des populations aussi bien au moment de l'entrée dans la vie active que pour le vieillissement. Cet accompagnement social n'étant pas similaire en Polynésie française, vivre dans un ménage complexe peut représenter une forme de subsidiarité à la faiblesse de la solidarité publique. D'autre part, les accouchements médicalisés, la poursuite de la scolarisation et de la formation, la recherche d'un emploi, la mise en couple ainsi que les traitements médicaux sont autant d'occasions qui nécessitent une logistique particulière en Polynésie française. En effet, la structure archipélagique du territoire et la rareté de certaines ressources de proximité (et son pendant, la concentration des services sur Tahiti) viennent exacerber les mobilités spatiales qui organisent l'ensemble de ces processus. Le fonctionnement des familles sur un territoire aussi particulier nécessite alors pour les individus de changer de logement et bien souvent de « ménage » tout au long de la vie pour se former, se soigner, trouver à s'employer et finalement prendre soin des aînés. Cette intense circulation des individus rendue obligatoire dans le cadre de la scolarité par exemple n'a pas forcément été accompagnée de solutions collectives publiques : les places en internat sont notoirement insuffisantes pour l'accueil des élèves des archipels éloignés et les maisons de retraite inexistantes. Nous allons donc explorer ces hypothèses à l'aide des dernières données censitaires [RP 2017, Insee, ISPF] de la Polynésie française.

### L'accueil d'enfants : entre *fa'a'amura'a* traditionnel et continuité de la scolarité

- 29 Le confiage d'enfant est une pratique traditionnelle dans la zone pacifique. Elle prend différentes formes mais s'inscrit globalement au sein des familles élargies. Si cette

pratique est toujours d'actualité (au recensement de 2012, 11 % des femmes de plus de 35 ans ont donné un enfant à *fa'a'amu* et 20 % des femmes de plus de 55 ans en ont accueilli un [Sierra-Paycha *et al.*, 2018]), elle n'a pas forcément de reconnaissance légale et sa formalisation par la délégation puis le transfert d'autorité parentale prévu par le code civil, n'est que rarement opérée. Comme d'autres pratiques traditionnelles, documentée depuis l'arrivée des colons occidentaux, elle est dénigrée, combattue sinon tenue responsable de nombreux maux. En effet, le confiage au travers du *fa'a'amura'a* se distingue de l'adoption plénière dans le sens où il ne rompt pas en théorie de lien entre la mère biologique et l'enfant. Ainsi la mère *fa'a'amu* ne vient pas se substituer à la mère biologique mais intervient comme un parent supplémentaire. Très largement pratiquée au sein de la famille ou des alliés, sémantiquement on parlera de mère *fa'a'amu* alors que l'enfant pourra être élevé par sa tante, sa grand-mère ou une cousine. Les déclarations de ces situations telles qu'elles sont notées sur le bulletin de recensement sont alors empreintes d'ambiguïté. Selon que par exemple, le lien inscrit est mère *fa'a'amu* ou grand-mère, le ménage est de type ménage simple (parent(s) et son (ses) enfants) ou entre dans la catégorie des ménages « complexes ».

- 30 De fait, la présence d'enfant *fa'a'amu* dans les ménages est corrélée à la catégorisation de ces derniers en ménages complexes. Alors que 26 % des ménages sont considérés comme complexes dans le recensement, c'est le cas de 48 % de ceux composés d'au moins un enfant *fa'a'amu*. Cette proportion est d'ailleurs sensible au nombre d'enfants accueillis. Bien qu'une large majorité de ménages n'accueille qu'un seul enfant, la présence de *fa'a'amu* fait croître la proportion de ménages complexes au sein de cette catégorie de 45 % lorsqu'un seul enfant est accueilli, et à 53 % lorsque deux enfants ou plus sont accueillis, alors qu'ils ne représentent que 24 % des ménages sans accueil d'enfants *fa'a'amu*. Autrement dit, près de 20 % des ménages complexes peuvent s'expliquer par la présence d'enfants *fa'a'amu* alors que ces derniers sont présents dans uniquement 8 % des ménages dit simples. Ce contraste tient en partie à une question de codage. Les enfants accueillis en *fa'a'amu* peuvent être déclarés selon deux modalités : d'une part comme enfant, dans ce cas, il ne complexifie pas la structure du ménage ; d'autre part avec un lien qui les unit aux autres membres du ménage. Dans ce second cas, l'enfant est déclaré par son lien primaire avec la personne qui l'accueille, à savoir un lien de grand-parent à petit-enfant complexifiant ainsi le ménage. Une partie des ménages complexes résulte donc d'un problème d'identification des liens entre les membres du ménage, le recensement ne permettant pas de rendre compte de la pratique du *fa'a'amura'a* de manière satisfaisante<sup>20</sup>.
- 31 Deuxième phénomène, la mobilité géographique des enfants, rendue initialement nécessaire par la scolarité obligatoire, entretient peut-être également la pratique de confiage. Ainsi le *fa'a'amura'a* « contemporain » pourrait en partie répondre aux différentes obligations sociales et économiques modernes, scolaire d'abord mais aussi professionnelle ou sanitaire. Afin de tester cette hypothèse on se propose d'observer la répartition des mères déclarant avoir donné un enfant à *fa'a'amu* et de celles déclarant en avoir reçu au moins un dans le recensement. On constate que la pratique du *fa'a'amura'a* est plus importante dans les archipels périphériques que dans les îles de la Société. Toutefois, il s'avère que ces différences sont moins marquées lorsqu'il s'agit de recevoir un enfant *fa'a'amu* (65 % des ménages recevant un enfant se situent dans les îles de la Société qui représentent pourtant 75 % de l'ensemble des ménages) que d'en donner un (59 % des ménages ayant donné un enfant se trouvent dans l'archipel de la

Société). On peut ainsi faire l'hypothèse que la concentration de services dans les îles de la Société, notamment scolaire et de santé sont à l'origine de cette mobilisation différentielle du *fa'a'amura'a*. Cependant, elle doit être nuancée puisqu'elle s'éloigne de la pratique classique du *fa'a'amura'a*. En effet si les enfants sont transférés pour suivre leur scolarité, ce transfert intervient à un âge plus tardif (à partir de l'entrée au collège, voir au lycée) et pour une durée limitée. Ainsi la déclaration d'une pratique de *fa'a'amura'a* dans ce cas ne correspond qu'en partie à la pratique « traditionnelle », ce qui la rend peu homogène. C'est d'ailleurs ce qu'on observe en lien avec la scolarisation. Si la scolarisation des enfants semble corrélée au confiage d'enfants, la corrélation est d'autant plus importante entre scolarisation et type de ménage (tableau 2).

Tableau 2 : Répartition des ménages par la présence d'enfants scolarisés selon différentes caractéristiques du ménage

Ménage...	recevant un enfant à fa'a'amu		de type complexes		Total
	non	oui	non	oui	
Avec enfant scolarisé	49,70 %	62,70 %	44,10 %	70,80 %	51,10 %
Sans enfant scolarisé	50,30 %	37,30 %	55,90 %	29,20 %	48,90 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Champ : Base ménages RP 2017, ensemble des ménages recensés en logements ordinaires

## Les ménages complexes comme supports à la circulation des individus : transition scolaire, économique et familiale

- 32 La forte mobilité de la population polynésienne (plus d'un quart des Polynésiens ont changé de logement dans la période intercensitaire 2012-2017 [Sierra-Paycha et Lesage 2019]) peut aussi être à l'origine de cette surreprésentation de ménages complexes. En effet, le corollaire de cette forte mobilité dans un territoire aussi vaste et aussi peu peuplé est la place très importante de la famille élargie dans la vie quotidienne, support des migrations et ressource intergénérationnelle. Parmi les ménages du recensement 2017, 23 % ont connu une transplantation du ménage, c'est-à-dire que l'ensemble des membres du ménage a migré. On constate par ailleurs que dans 15 % des cas, une partie seulement des membres du ménage enquêté a été mobile (un ou plusieurs individus ont rejoint un ménage sédentaire entre 2012 et 2017). Pour la quasi-totalité de ces cas, un seul individu a rejoint un ménage préexistant (tableau 3). Cette situation loin d'être anecdotique est très fortement corrélée à la complexification du ménage [Randall et Coast, 2014]. En effet, 39 % des ménages complexes en 2017 ont connu une modification de structure suite à l'arrivée d'une ou plusieurs personnes.

Tableau 3 : Répartition des ménages selon la part de personnes mobiles entre 2012 et 2017

	Ménages complexes	Ensemble des ménages

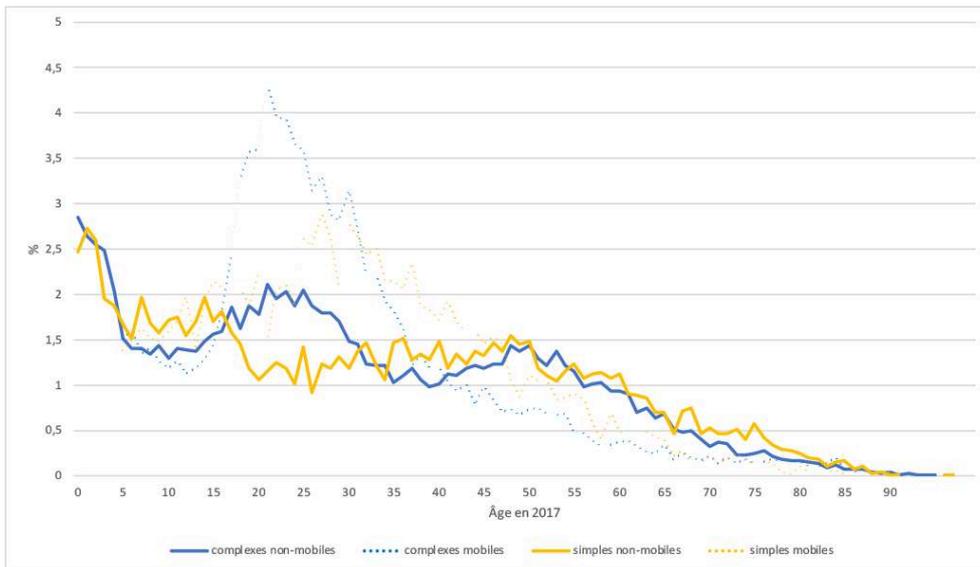
Ménage de sédentaires	10 183 (50,8 %)	47 304 (61,6 %)
Ménage dont tous les membres ont déménagé	2 153 (10,7 %)	17 931 (23,4 %)
Une partie des membres du ménage a rejoint* ce logement depuis le 22 août 2012	7 724 (38,5 %)	11 542 (15,0 %)
Total	100 %	100 %

Note : Le recensement permet d'identifier la présence le 22 août 2012 des membres du ménage recensé en août 2017.

\* Les personnes nées depuis le 22 août, ou emprisonnées à cette date n'ont pas été comptabilisées.  
Champ : ensemble des ménages recensés en logements ordinaires en PF (RP 2017).

- 33 En observant plus précisément les caractéristiques de ces 11 542 ménages recomposés par l'immigration d'une partie de leurs membres (dont 67 % sont des ménages complexes) et notamment l'âge des individus qui les composent, on peut observer une distribution par âge très distincte entre ceux ayant immigré (42 435 individus, soit 22 % de la population) et ceux ayant accueilli (18 432 individus, soit 7 % de la population) le ou les migrants. Ainsi la courbe d'âges des individus non-mobiles (Figure 4) ayant été rejoints diffère distinctement de celle des mobiles qui se concentre principalement autour de 15-35 ans au dernier recensement. Outre que les résultats tendent à confirmer que cette recomposition des ménages serait à l'origine de leur complexité statistique, celle-ci apparaît liée en partie à la mobilité pour poursuivre la scolarisation à partir de 15-16 ans, âge de l'entrée au Lycée (pour rappel l'ensemble des lycées sont localisés sur les îles de la Société) puis au-delà de 18 ans à l'entrée dans la vie active ou dans les études supérieures. Parmi les 11-18 ans ayant rejoint un ménage de 2017, près de 900 enfants avaient déclaré un lieu de résidence 5 ans auparavant dans les archipels périphériques (hors Iles-du-Vent). Parmi eux, 51 % ont été recensés dans les Iles-du-Vent, proche des infrastructures du secondaire en 2017. Cette subdivision centrale polarise les migrations de cette tranche d'âge, 63 % de ceux qui résidaient auparavant aux Australes et 59 % de ceux qui résidaient alors aux Marquises s'y sont installés dans des ménages préexistants.

Figure 4 : Répartition par âge des membres des ménages selon leur mobilité et la complexité du ménage entre 2012 et 2017 en Polynésie française



Lecture : les individus mobiles entre 2012 et 2017 ayant rejoint un ménage complexe en 2017 ont pour 60 % d'entre eux, entre 15 et 35 ans en 2017. Ils sont 4,29 % à avoir 21 ans.

Champ : Base individus RP2017, ensemble des individus recensés dans un logement ordinaire où au moins un individu n'habitait pas à la même adresse en 2012.

- 34 Le phénomène de mobilité observé entre 15 et 35 ans est donc à l'origine de la majorité des recompositions de ménages et génère des effets distincts en fonction de l'âge des mobilités. La figure 4 montre en effet que la production (ou le maintien) de ménages complexes serait liée à des migrations plus précoces (pic de 21 ans<sup>21</sup>) alors que les migrations plus tardives (pic de 27 ans<sup>22</sup>) se font sans complexification du ménage. Ainsi on peut faire l'hypothèse que la mobilité précoce se fait vers un ménage déjà constitué alors que la mobilité de deuxième période intervient dans le cadre soit d'un retour au domicile familial soit dans le cadre d'une mise en couple, 27 ans étant l'âge moyen à la procréation.
- 35 Ce phénomène d'adjonction d'individus à des ménages préexistants est un élément essentiel de la production de ménages complexes. De plus, la majorité (plus de 56 %) des ménages qui accueillent une ou plusieurs personnes connaissent une augmentation de l'amplitude d'âge intra ménage, ce qui laisse supposer que dans un grand nombre de cas, ils forment des ménages intergénérationnels.

## Conclusion

- 36 L'évolution de la répartition des ménages au début du vingtième siècle en Polynésie confirme le potentiel du modèle diffusionniste centre/périphérie. On retrouve ainsi le gradient de sur/sous-représentation de ménages complexes des territoires les plus urbanisés et plus peuplés aux territoires les moins urbanisés et plus faiblement peuplés. En effet, les relevés ethnographiques des années 1920 et 1960 confirment l'idée d'une prédominance des ménages conjugaux avec enfants dans les espaces centraux comme les Iles-du-Vent par opposition à une surreprésentation de ménages complexes dans les espaces périphériques. Globalement, les ménages complexes semblent diminuer en proportion au profit des ménages conjugaux, et ce, dès les prémices de la première

transition démographique polynésienne dans les années 1950. Au premier abord, la surreprésentation des ménages complexes en Polynésie relativement à la métropole (d'un rapport de 6,5 à 1) pourrait s'expliquer par une position différente dans les transitions démographiques, la Polynésie étant selon cette hypothèse dans une phase antérieure des transformations démographiques, relativement à la France métropolitaine.

- 37 Casterline [2001] défendait une approche nuancée des transformations démographiques : les « innovations » démographiques se diffusent à travers les interactions sociales mais elles ne deviennent prévalentes que dans des contextes où elles sont acceptées et adaptées à la situation locale. Des éléments du contexte polynésien confortent l'idée selon laquelle la norme des ménages conjugaux se serait diffusée par le biais des interactions sociales de Tahiti vers les îles périphériques. Ainsi, Finney [1965] relate l'effet du regard normatif réprobateur des missionnaires anglais et de l'administration coloniale française sur les modes de coresidence des habitants des îles périphériques comme Maiao. Ces deux institutions jugeaient en effet impudique, immoral et potentiellement sexuellement déviant le fait de vivre autrement qu'en famille conjugale. Pour autant, on peut faire l'hypothèse que ces interactions entre les habitants et l'Eglise ou entre les habitants et l'Etat ne se sont traduites par l'adoption des nouvelles normes de coresidence que parce que ces dernières étaient particulièrement adaptées aux produits des transformations économiques : la monoculture commerciale (coprah) voire l'activité salariée venant remplacer l'agriculture/pêche familiale d'autosubsistance.
- 38 Les statistiques censitaires les plus récentes de 1996 à 2017, soit dans un contexte de seconde transition démographique, permettent de nuancer le sens de la diffusion du centre urbanisé tahitien vers les archipels périphériques. Certaines périphéries comme les Tuamotu-Gambier connaissent une surreprésentation de « ménages émergents » avant les Iles-du-Vent tandis qu'on y observe la plus faible part de ménages conjugaux avec enfants dès 1996. De même, les Marquises qui selon le modèle devraient se caractériser en tant qu'espace périphérique par une plus forte proportion de ménages complexes, sont en réalité la subdivision dont les ménages coresident le moins souvent sous cette forme complexe dès 1996. Les résultats permettent également de nuancer l'implicite téléologique et le caractère irréversible des transformations. Bien que les ménages conjugaux avec enfants diminuent au profit des ménages émergents, l'ensemble de ces évolutions ne s'opère pas au détriment des ménages complexes dont la part en Polynésie française a stagné voire légèrement augmenté entre 2007 et 2017. Quelle que soit la subdivision de résidence, on observe une proportion similaire de ménages complexes à un niveau d'environ 25 %, soit plus de 6 fois plus en proportion qu'en métropole.
- 39 La littérature conçoit habituellement les ménages complexes comme un archaïsme, vestige d'une organisation familiale paysanne se reproduisant dans le temps par une transmission de la terre indivise aux rares héritiers survivants à l'âge adulte, une forme de coresidence permettant de préserver l'intégrité du patrimoine et qui semble adaptée à la polyvalence des tâches agricoles. Une telle surreprésentation de ménages complexes en Polynésie ne peut pas être uniquement imputable à cette explication. Les données mobilisées dans cet article ne permettent pas de se positionner sur la persistance d'organisations traditionnelles au sein des ménages. Toutefois, l'analyse des microdonnées du recensement permet de relier l'existence de ménages complexes à

trois problématiques majeures de l'étude des populations en Polynésie française : le *fa'a'amura'a*, la scolarisation des enfants et la mobilité résidentielle. En effet, les enfants confiés sont surreprésentés dans les ménages complexes de même que les enfants scolarisés et les individus mobiles ayant rejoint un ménage qui résidait dans le logement au préalable. Dans un territoire où l'offre scolaire et les rares opportunités d'emploi sont extrêmement concentrées dans les espaces les plus centraux, à l'échelle de la Polynésie mais aussi au sein de chaque subdivision, se déplacer pour se former, travailler, se soigner est devenu indispensable. La corésidence temporaire d'un jeune en formation dans un ménage apparenté, que cette corésidence entre dans le champ du confiage d'enfants ou non, participe par exemple de la production de ménages complexes. On peut aussi faire l'hypothèse que la corésidence en famille élargie multigénérationnelle en Polynésie française compense la faiblesse de solidarité publique, en raison de l'élévation de l'espérance de vie. Le fait que la prise en charge des personnes « dépendantes » soit assurée par la cohabitation avec les personnes ressources du ménage est aussi un facteur de production de ménages complexes.

40 Ainsi, loin d'être un archaïsme prétransitionnel, le ménage complexe serait aussi l'expression d'une adaptation aux nouvelles injonctions sociales et besoins de la modernité : scolarisation, augmentation de l'espérance de vie et de la proportion de personnes dépendantes. Les types de familles et la composition des ménages sont affectés directement par le contexte économique et socio-politique. Ces éléments polynésiens rappellent ainsi d'autres contextes. Aux Etats-Unis, Marquez-Velarde, [2020] reprenant les intuitions de Bengtson [2001] affirme que les ménages multigénérationnels progressent et vont continuer de progresser au XXI siècle. Ces travaux indiquent que l'augmentation récente des ménages où corésident au moins trois générations de descendants s'explique doublement par la hausse de l'espérance de vie et par la nécessité de recourir à la solidarité familiale pour les ménages les plus pauvres dans un contexte de précarité économique croissante et de diminution de la solidarité publique. En milieu urbain polynésien, à ces éléments s'ajoutent les difficultés d'accès au logement dans un parc densément peuplé et cher. La primauté urbaine de Tahiti a rendu un séjour plus ou moins long dans l'agglomération capitale incontournable dans les étapes du cycle de vie d'un individu. La forte proportion de ménages complexes dans les Iles-du-Vent s'explique probablement ainsi. La mobilité résidentielle (notamment celle en provenance des archipels périphériques) étant un des facteurs de la production des ménages complexes, on observe à nouveau le rôle des interactions sociales (ici l'accueil de nouveaux membres par un ménage dans lequel il ne résidait pas avant) dans la diffusion des modes de corésidence dans l'espace géographique.

41 Veillons toutefois à ne trop pas essentialiser cette catégorie de ménages complexes. Pour affiner la compréhension de cette surreprésentation de ménages complexes en Polynésie, il faudrait par la suite s'atteler à déconstruire cette catégorie statistique polymorphe qui recouvre des réalités pouvant être différentes et qui invisibilise les liens familiaux (*fa'a'amura'a*, cohabitation de trois générations apparentées, cohabitation en famille élargie) composant le ménage. Les données de l'enquête *Feti'i e Fenua*<sup>23</sup> sur la famille et son territoire récemment collectées par l'Ined et l'Ispf permettront d'éclairer ces futures recherches.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- AHRONS Constance, 1994, *The Good Divorce.*, New York, Harper Collins, 301 p.
- BAMBRIDGE Tamatoa, 2007, Émergence des états et mobilité des sociétés : la démocratie en question en océanie insulaire. *Hermès, La Revue*, 1(47), pp. 193-199.
- BAR Laeticia, BAUDCHON Gérard, RALLU Jean-Louis, 2004, Les dynamiques socio-démographiques dans les TOM du Pacifique : vers un développement durablement assisté. *Espace, populations, sociétés*, 2, pp. 373-386.
- BENGTSON Vern L., 2001, Beyond the Nuclear Family: The Increasing Importance of Multigenerational Bonds. *Journal of Marriage and Family*, 63(1), pp. 1-16.
- BOURDELAIS Patrice, 1986, Vieillir en famille dans la France des ménages complexes (l'exemple de Prayssas, 1836-1911). *Annales de Démographie Historique*, pp. 21-38.
- BURGUESS Ernest, 1916, *The function of socialization in social evolution*. Chicago, University of Chicago Press, 256 p.
- CASTERLINE John B., 2001, Diffusion Processes and Fertility Transition: Introduction. In John B. Casterline. *Diffusion processes and Fertility Transition. Selected perspectives*, Washington, National Academy Press, pp. 1-38.
- CHAUVIRE Yvan, 1988, Les variations régionales de la structure des ménages en France. *Espace, populations, sociétés*, 1, pp. 33-51.
- COALE Ansley J., 1973, The demographic transition reconsidered. In *International Population Conference. Liège, 1973, Volume I*, Liège, International Union for the Scientific Study of Population, pp. 53-72.
- DOIGNON, Yoann, EGGERICKX Thierry, RIZZI Ester, 2020, The spatial diffusion of nonmarital cohabitation in Belgium over 25 years: Geographic proximity and urban hierarchy. *Demographic Research*, 43(48), pp. 1413-1428.
- DURKHEIM Émile, 1892, La famille conjugale. Publication posthume d'un cours professé en 1892. *Revue philosophique*, 90, pp. 2-14.
- ELLIS William, 1972, *A la Recherche de la Polynésie d'autrefois/Polynesian Researches. Tome I*. Londres, Musée de l'Homme, (Société des Océanistes), 479 p.
- FAGES Jean, 1974, Migrations et urbanisation en Polynésie française. *Cahiers de l'Orstom, série Sciences Humaines*, XI(3-4), pp. 243-258.
- FARDEAU Leila, LELIEVRE Eva, SIERRA-PAYCHA Celio, 2021, La première enquête Famille en Polynésie française : Feti'i e fenua. *Points Etudes et Bilans de la Polynésie française*, 1276, pp. 1-4.
- FINNEY Ben R., 1965, Polynesian peasants and proletarians : socio-economic change among Tahitians of French Polynesia. *The Journal of the Polynesian Society*, 74(3), pp. 269-328.
- GAUTRON Marika, 2020, *Mobilité résidentielle et transition urbaine en Polynésie Française. Exploration de la migration résidentielle des trente-quatre dernières années (1983-2017) à partir des données des recensements polynésiens*. Mémoire de Master 2 : démographie : Paris, Paris 1-Ined, 58 p.
- HÄGERSTRAND Torsten, 1967, *Innovation Diffusion as a Spatial Process*. Chicago, University of Chicago Press, 333 p.

- HATANAKA Sachiko, 1971, The social organisation of a Polynesian atoll. *Journal de la Société des océanistes*, 32, pp. 250–264.
- INSEE, 2019, *Analyse ménages-familles.*, 30 p.
- ISPF, 2020, *Données de l'Etat civil.*, Disponible sur : <https://www.ispf.pf/bases/repertoires/etatcivil/Prsentation.aspx> (consulté le 29 septembre 2021)
- KAY Paul, 1963, Aspects of social structure in a tahitian urban neighbourhood. *The Journal of the Polynesian Society*, 72(4), pp. 325–371.
- LASLETT Peter, CHAMOIX Antoinette, 1972, La famille et le ménage : approches historiques. *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 27(4–5), pp. 847–872.
- LEMAITRE Nicole, 1976, Familles complexes en Bas-Limousin : Ussel au début du XIXe siècle. *Annales du Midi*, 88(127), pp. 219–224.
- LESTHAEGHE Ron, 1995, La deuxième transition démographique dans les pays occidentaux : une interprétation. In Dominique Tabutin. *Transitions démographiques et sociétés. Chaire Quételet 1992*. Louvain-la-Neuve, Harmattan (Académia), pp. 133–188.
- LESTHAEGHE Ron, 2014, The second demographic transition: A concise overview of its development. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 23, pp. 18112–18115.
- LESTHAEGHE Ron, VANDERHOEFT Camille, 2001, Ready, Willing, and Able: A Conceptualization of Transitions to New Behavioral Forms. In John B. Casterline. *Diffusion processes and Fertility Transition. Selected perspectives*, Washington, National Academy Press, pp. 240–264.
- MARQUEZ-VELARDE Guadalupe, 2020, Multigenerational Households: A Descriptive Approach to Distinctive Definition. In Nicole D. Farris et Elizabeth Anne Harmon-Threatt. *International Handbook of the Demography of Family*, New York, Springer.
- MERCERON François, MORSCHEL Jean, 2013, Tahiti et ses périphéries insulaires : formation et crise d'un espace centralisé. *Hermès, La Revue*, 1(65), pp. 56–63.
- MOTTE-BAUMVOL Benjamin, BELTON-CHEVALLIER Leslie, 2011, Les territoires périurbains à l'épreuve de la progression des célibataires et familles monoparentales. Le cas de la Grande Couronne francilienne. *Espace, populations, sociétés*, 3, pp. 577–589.
- OGBURN William Fielding, 1932, The family and its functions. In William Fielding Ogburn. *Recent social trends*, New York, Mc-Graw-Hill.
- OTTINO Paul, 1972, *Rangiroa, parenté étendue, résidence et terres dans un atoll polynésien*. Cujas, Paris, 530 p.
- PANOFF Michel, 1965, La terminologie de la parenté en Polynésie. Essai d'analyse formelle. *L'Homme*, 5(3–4), pp. 60–87.
- PARSONS Talcott, 1949, The Social Structure of the Family. In Ruth Ashen. *The Family : Its Function and Destiny*, New York, Harper, pp. 191–192.
- RALLU Jean-Louis, 2010, La démographie de l'Océanie des années 1950 aux années 2000. Synthèse et bilan statistique. *Population*, 65(1), pp. 9–115.
- RANDALL Sara, COAST Ernestina, 2014, Poverty in African Households: the limits of survey representations. *Journal of development Studies online*, pp. 1–17.
- ROLLIN Louis, 1974, *Mœurs et coutumes des anciens Maoris*. Papeete, Stepolde, 283 p.

- SAINT-JULIEN Thérèse, 2007, The process of spatial diffusion and modeling change. In Lena Sanders. *Models in spatial analysis*, Londres, ISTE Ltd., pp. 127–157.
- SIERRA-PAYCHA Celio, LELIEVRE Eva, TRABUT Loïc, 2018, Le fa'a'amura'a. Confier et recevoir un enfant en Polynésie française. *Points forts ISPF/INED*, 1, pp. 1–12.
- SIERRA-PAYCHA Celio, LESAGE Alexandre, 2019, Les mobilités résidentielles. Baisse de la mobilité résidentielle au sein de la Polynésie française, augmentation de l'immigration internationale et des retours. *Points forts ISPF/INED*, 4, pp. 1–10.
- STACEY Judith, 1996, *In the name of the family: Rethinking family values in the postmodern age*. Boston, Beacon Press, 194 p.
- TODD Emmanuel, 2011, *L'Origine des systèmes familiaux. Tome I : L'Eurasie*, Gallimard, Paris, NRF Essais, 768 p.
- TORTERAT Jérémie, BOLDUC Mathieu, 2018, Le ralentissement démographique se confirme, les jeunes continuent à émigrer. *Insee Première*, 1721, p. 4.
- TRABUT Loïc, LELIEVRE Éva, BAILLY Estelle, L'EQUIPE LILI, 2015, Famille et recensement font-ils bon ménage ? *Population*, 70(3), pp. 637–665.
- VILLEDIEU-LIOU Marjorie, 1994, Où en est la transition démographique de la Polynésie française en 1992 ? *Espace, populations, sociétés*, 2, pp. 177–185.
- WALFORD Nigel Stephen, KUREK Slawomir, 2016, Outworking of the Second Demographic Transition: National Trends and Regional Patterns of Fertility Change in Poland, and England and Wales? 2002–2012. *Population Space and Place*, 22(6), pp. 508–525.
- ZAIDI Batoool, MORGAN S. Philip, 2017, The Second Demographic Transition Theory: A Review and Appraisal. *Annual Review of Sociology*, 43, pp. 473–492.
- ZELINSKY Wilbur, 1971, The Hypothesis of the Mobility Transition. *Geographical Review*, 61(2), pp. 219–249.
- ZELINSKY Wilbur, 2013, Les hypothèses de la transition de la mobilité. In Victor Piché, *Les théories de la migration*, Paris, Ined éditions, (Manuels et Textes fondamentaux), pp. 110–159.

## ANNEXES

Tableau A1

		1996		2007		2017	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Ménages émergents	Personne seule	5206	10 %	8844	13 %	11670	15 %
	Couple sans enfant	5541	11 %	9264	13 %	12375	16 %
	Famille monoparentale avec au moins 1 enfant	2869	6 %	5003	7 %	6235	8 %

Ménages conjugaux	Couple avec au moins 1 enfant	21335	41 %	27020	39 %	26429	34 %
Ménages complexes	Ensemble de personnes seules (2 et +)	1445	3 %	1912	3 %	1951	2 %
	1 famille et des personnes seules	6209	12 %	5691	8 %	6597	8 %
	2 familles avec ou sans personne seule	5331	10 %	7334	11 %	8702	11 %
	3 familles et + avec ou sans personne seule	1638	3 %	2054	3 %	2821	4 %
	Total	51570	100 %	69129	100 %	78797	100 %

ISPF RP 1996 2007 2017

## NOTES

1. Le taux de fécondité des 20-24 ans a été divisé par 3 entre 1984 et 2020 contre 2 pour l'ICF selon les données de l'état-civil croisées avec les données du recensement. Il y a un net accroissement de l'âge moyen des mères à la première naissance. La fécondité est désormais plus forte chez les 25-29 ans que chez les 20-24 ans. De fait, les femmes font moins d'enfants et toujours plus tard.
2. de 7,2‰ à 3,1‰ selon les données de l'état civil.
3. Cette assertion se fonde sur l'analyse des données de l'état civil et en particulier de la série temporelle de la répartition de l'état matrimonial avant le mariage en quatre modalités (célibataire/concubin/veuf/divorcé). En 1984, 39% des mariés étaient préalablement concubins, alors qu'en 2014, cette proportion est passé à 48%.
4. Les données de recensement font l'objet d'une codification automatique qui identifie les noyaux familiaux au sein des ménages à l'aide deux critères : conjugalité et filiation. Ces noyaux familiaux comprennent au moins deux personnes et sont constitués soit d'un couple avec le cas échéant son ou ses enfant(s) ; soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s). Un ménage peut comprendre zéro, un ou plusieurs noyaux. Les liens qui existent entre les membres de ces noyaux ne sont pas conservés dans cette construction car chaque individu ne se voit attribuer qu'un statut (on ne peut être à la fois fils et conjoint, ou fille et mère). Les autres liens familiaux (neveu, nièce, cousin) sont ignorés [INSEE, 2019].
5. Lesthaeghe [2014] les appelle « complexes » mais derrière cette qualification, il englobe ce que nous appelons ménages « émergents » (cf infra).
6. Ahrons [1994] décrit aussi l'apparition d'autres formes familiales avec la seconde transition démographique, les familles recomposées, que cet auteur appelle « bi-nucléaire » ou encore des familles avec à leur tête des parents de même sexe.
7. L'évolution du statut conjugal des couples (mariés *versus* union libre), tout comme la nature des naissances qui en résultent (légitimes ou hors mariage) constituent un élément important de la seconde transition démographique [Lesthaeghe, 1995], ne sera pas abordé dans cet article.
8. Afin de signifier le prisme d'observation qui se limite à la coresidence, nous nous référerons par la suite aux ménages conjugaux avec enfants pour désigner les ménages constitués exclusivement d'un couple, marié ou non, avec ses enfants.

9. Cette hiérarchisation urbaine entre la métropole, Tahiti, l'archipel de la société, et les archipels périphériques est appliquée dans d'autres travaux, notamment ceux de Merceron et Merschel [2013].
  10. Dans une moindre mesure, des migrants venus de métropole ont aussi gagné les îles de Mururoa, Fangataufa et Hao dans les Tuamotu Gambier à l'époque du CEP mais ces migrations n'ont pas entraîné de développement urbain.
  11. Les îles faiblement peuplées sont rattachées administrativement aux communes des îles plus peuplées situées à proximité. Le dénombrement de la population est ventilé par regroupement de communes associées et non par île dans le cas des communes couvrant plusieurs îles. Ainsi Maïao est rattachée à sa voisine située à l'est Moorea tout comme Pukarua est rattachée à Reao située au sud-est.
  12. L'influence de Tahiti et son île jumelle Moorea sur Maïao débute en 1904 avec le rattachement officiel de l'île à la circonscription des deux autres îles du Vent.
  13. Ici la catégorie ménage émergent correspond à des ménages monoparentaux avec un veuf ou une veuve à la tête du ménage.
  14. Les recensements en Polynésie française sont exhaustifs et quinquennaux.
  15. Les données sur la composition des ménages ne sont pas disponibles à l'échelle de l'île ni de la commune. Nous n'avons à notre disposition que des données agrégées au niveau de la subdivision administrative (Iles-du-Vent, Iles-Sous-Le-Vent, Australes, Marquises, Tuamotu-Gambier). En raison de l'homogénéité intra-subdivision, ce niveau d'agrégation n'est selon nous pas problématique.
  16. La population des Marquises est passée de 20 200 habitants en 1842 à 2 080 en 1926 d'après Rollin [1974]
  17. Voir note de bas de page 10.
  18. La Société rassemble les archipels des Iles-du-Vent et des Iles-sous-le Vent.
  19. Soit des conditions démographiques extrêmes propres à perturber la reproduction d'un système normatif.
  20. S'il dénombre bien les enfants *fa'a'amu* du point de vue de la mère accueillante, les relations de *fa'a'amura* entre membres du ménage ne sont pas systématiquement collectées.
  21. En faisant l'hypothèse d'une équirépartition des départs sur la période quinquennale intercensitaire, cela correspond à un pic de départ autour de 18 ans.
  22. Idem, autour de 15 ans.
  23. *Liens et territoire patrimonial*, la collecte de l'enquête *Feti'i e fenua* (Ined-ISPF) s'est achevée en mars 2020. Elle a recueilli de l'information auprès de 5139 familles réparties sur 31 îles des 74 îles habitées de la Polynésie française [Fardeau et al., 2021].
- 

## RÉSUMÉS

Le modèle de la coresidence en famille nucléaire s'est imposé comme norme dans les sociétés occidentales modernisées. Avec l'émergence de la seconde transition démographique qui a vu la natalité chuter et les séparations augmenter, d'autres modes de cohabitation ont fait leur apparition dans la nomenclature statistique : couples sans enfant, personnes seules, familles monoparentales. La statistique rassemble aujourd'hui toutes les autres formes de coresidence dans la catégorie « ménages complexes », celle-ci étant présentée comme un reliquat

prétransitionnel. En Polynésie française, elle représente pourtant plus d'un quart des ménages, soit 6,5 fois plus qu'en métropole. Au premier abord, cette surreprésentation des ménages complexes en Polynésie pourrait s'expliquer par une position différente dans les transitions démographiques, la Polynésie étant selon cette hypothèse dans une phase antérieure des transformations démographiques, relativement à la France métropolitaine. Cependant, dans un territoire archipélagique où l'offre scolaire, les établissements de santé et les rares opportunités d'emploi sont extrêmement concentrées dans les espaces les plus centraux, la co-résidence des membres de la famille représente une ressource de premier plan. Cet article explore les raisons d'une telle surreprésentation en étudiant l'hypothèse de l'archaïsme pré-transitionnel et celle de l'adaptation aux contraintes du territoire, à partir de données ethnographiques collectées dans les années 1920 et 1960 et de données censitaires collectées au XXI<sup>ème</sup> siècle.

The nuclear family model of cohabitation has become the norm in modernised Western societies. With the onset of the second demographic transition, with fertility decline and separations increase, other forms of cohabitation have appeared in the statistical nomenclature: childless couples, single persons, single-parent families became the focus of attention, other forms of cohabitation relegated in the 'complex households' category, considered a pre-transitional relic. In French Polynesia, however, it represents more than a quarter of households, i.e. 6.5 times more than in metropolitan France. At first sight, this over-representation of complex households in Polynesia could be explained by a different position in the demographic transitions, Polynesia being, according to this hypothesis, in an earlier phase of demographic transformations, relative to metropolitan France. However, in an archipelagic territory where schooling facilities, health establishments and the rare employment opportunities are extremely concentrated in the most central areas, migrating to attend school, find work and receive treatment is essential and co-residence of family members represents a primary resource. This article explores the reasons for such overrepresentation of the coresidence in complex household by studying both conflicting hypothesis of pre-transitional archaism and that of adaptation to the constraints of the territory, based on ethnographic data collected in the 1920s and 1960s and census data collected in the 21st century.

## INDEX

**Mots-clés** : ménages complexes, transition démographique, diffusion, Polynésie française, données de recensements

**Keywords** : complex household, demographic transition, diffusion, French Polynesia, census data

## AUTEURS

### CELIO SIERRA-PAYCHA

Centre de Recherche de l'Institut de Démographie de l'Université Paris I-Panthéon Sorbonne (Cridup), et Institut national d'études démographiques (Ined) - Celio.Sierra-Paycha[at]univ-paris1.fr

### LOÏC TRABUT

Institut national d'études démographiques (Ined) - loic.trabut[at]ined.fr

**EVA LELIÈVRE**

Institut national d'études démographiques (Ined) - [eva\[at\]ined.fr](mailto:eva[at]ined.fr)

**WILFRIED RAULT**

Institut national d'études démographiques (Ined) - [wilfried.rault\[at\]ined.fr](mailto:wilfried.rault[at]ined.fr)